



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Appel Microsoft Teams

11 février 2025, 19 h 30 (heure de l'Est)

Présents :

Peter Augruso, président et président du conseil d'administration
Dominique Grégoire
Tony Delblond
Brad Baker
Dale Briggs
Brian Burden
Stephanie Geosits
Orest Konowalchuk
Terri Mattucci
Gayle Statton
Don Story
Davide Xausa
Kevin Blue, chef de direction et secrétaire général

Absents :

Paul-Claude Bérubé, vice-président

Également présent :

Tim Hutzul, secrétaire organisationnel

1. Ouverture de la réunion

Le président a ouvert la réunion à 19 h 30 (HE). Il a rendu hommage au territoire sur lequel les administrateurs se sont réunis pour cette réunion du conseil d'administration.

2. Conflit d'intérêts

Le président a demandé s'il existait des conflits d'intérêts potentiels en rapport avec l'ordre du jour proposé. Le directeur Mattucci a signalé un conflit d'intérêts potentiel en rapport avec la décision en suspens du CTRC concernant Canadian Soccer Business (« CSB »).

PROPOSITION M-59 : Sur proposition dûment présentée et appuyée, il a été décidé à l'unanimité d'approuver une modification mineure à l'ordre du jour de la réunion.

ADOPTÉE.

3. Mise à jour du chef de la direction et secrétaire général

Le chef de la direction et secrétaire général a présenté un aperçu de la situation actuelle concernant : a) la décision en suspens du CRTC concernant CSB; b) l'état d'avancement des négociations en cours avec la CSB; et c) une brève mise à jour sur Sport Canada et diverses questions de gouvernance. Une discussion a suivi et M. Blue a répondu à plusieurs questions concernant sa présentation. M. Blue a demandé au conseil d'administration de fournir des directives sur le mandat de négociation dans le cadre des négociations en cours avec la CSB.

PROPOSITION M-60 : Sur proposition dûment présentée et appuyée, il a été décidé à l'unanimité de passer à huis clos sans M. Blue afin de discuter de diverses questions soulevées dans le compte rendu du chef de la direction et secrétaire général.

ADOPTÉE.

Le président a remercié le chef de la direction et secrétaire général pour son compte rendu et lui a demandé de quitter la salle afin que le conseil puisse se réunir à huis clos. À l'invitation du président, le secrétaire organisationnel, M. Hutzul, est prié de rester.

4. Discussion à huis clos

Le conseil d'administration a examiné les modifications proposées, mais n'était pas prêt à les approuver dans le cadre de cette réunion (même s'il a en été convenu que le chef de la direction et secrétaire général serait le négociateur principal). Compte tenu du procès intenté contre le conseil d'administration de 2018, le conseil d'administration actuel, invoquant ses obligations fiduciaires, a autorisé le chef de la direction et secrétaire général à obtenir l'aide d'un tiers pour les modifications proposées.

En ce qui concerne les questions de gouvernance, les préoccupations et les préférences des différentes parties prenantes ont été dûment prises en compte, et le conseil d'administration a réitéré la nécessité d'essayer de trouver un équilibre entre les préoccupations des parties prenantes, qui ne sont pas toujours tout à fait concordantes. Le président a assuré au conseil d'administration que toutes les parties prenantes seraient dûment prises en considération.

5. Levée de la réunion

PROPOSITION M-61 : Sur proposition dûment présentée, il a été décidé à l'unanimité de lever la réunion.

ADOPTÉE.